

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 37 (1949)

Heft: 767

Artikel: Présidentes de Commissions présentes à Lugano

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266889>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cultif qui tenaient séance dans l'aula de leur école.

Cependant, le long des couloirs fleuris du Collège — où se poursuivaient les travaux — on était frappé par la tension de certains visages, il y avait là plus d'une femme qui porte une responsabilité bien lourde : à Hambourg, une foule de cinq cents mille réfugiés pèsent sur une population d'un million d'habitants, en Afrique du Sud, deux millions de blancs essayent de maintenir la civilisation européenne en face de douze millions de noirs ou d'hommes de couleur, aux Indes, une population toujours croissante déborde sans cesse les mesures prises pour assurer sa subsistance.

Partout des femmes souffrent de ces conditions pénibles, partout des femmes peuvent aider à les soulager, si elles agissent avec intelligence, décision, dévouement, si elles comprennent leur devoir de solidarité nationale et internationale. Tel est le but auquel tendent les efforts des Conseils nationaux qui groupent respectivement les sociétés féminines dans chaque pays — le Conseil international étant chargé de les coordonner.

Des quatorze commissions permanentes que compte le Conseil, sept étaient réunies à Lugano, qui devaient étudier les plus graves problèmes : émigration des personnes déplacées qui s'entassent dans des camps et qu'il faut trouver moyen de réinstaller quelque part ; éducation et protection de l'enfance ; travail féminin et ses conditions toujours précaires dès qu'approche une crise économique ; égalité de la morale pour les deux sexes, chacun sait que nous sommes loin de compte ; presse, radio, économie ménagère qui dépend de la nourriture insuffisante dont on dispose dans le monde et de sa répartition si imparfaite.

Lorsque les résolutions auront été prises par le Comité exécutif selon les rapports des commissions, nous reprendrons ces divers sujets dans nos colonnes, nous bordanter aujourd'hui aux travaux concernant la presse et la radio. Ajoutons cependant que les participantes étaient au nombre de 90 environ et que le Comité exécutif eut le plaisir d'accueillir six Conseils nationaux nouveaux ou reconstruits : Italie, Allemagne, Autriche, Liban, St-Domingue et Honduras.

* * *

Lors de la réunion publique officielle, où l'on entendit M. Cuttat, au nom des autorités fédérales et M. Galli, conseiller d'Etat, au nom des autorités cantonales, on insista sur les deux questions qui étaient à la base de cette conférence : l'émigration des personnes déplacées, dont Mme Chevally (France) fut parler en termes émouvants et l'idée fédérale dont Mme Lefauchoeur, présidente de la Commission du Statut de la femme (O.N.U.) vint, de Paris, entretenir l'assistance. Elle insiste sur le fait que la collaboration fédérale doit s'établir sur le plan économique avant de s'établir sur le plan politique. C'est la délégation de Grande-Bretagne qui proposa au comité le texte d'une résolution sur le fédéralisme et que nous publierons plus loin. Il y eut discussion sur ce point, certaines délégations pensant que ce sujet était d'ordre politique et ne devait pas être abordé par notre fédération féminine. Cependant, plusieurs déléguées parmi lesquelles Lady Nunburnholme, première vice-présidente du Conseil International, ont insisté pour l'admission à ce mouvement et ont emporté le vote de la majorité.

* * *

Au Grand Conseil

Le Grand Conseil de Genève a voté le 18 juin 1949, quelques améliorations à la loi sur les allocations familiales.

Il s'agit essentiellement :

1. D'une proposition du député Sviatsky, portant de 25 à 225 fr. l'allocation supplémentaire à la naissance, qui a été réduite par la commission du Grand Conseil à « 100 fr. au moins », chiffre accepté ensuite par le Grand Conseil.

2. De maintenir les allocations familiales pendant trois mois consécutifs au plus, pendant a) les périodes de service militaire obligatoire, b) le chômage consécutif à la maladie ou à un accident même non professionnel, la période qui suit le décès, et pendant l'interruption de travail due aux couches (dans la limite fixée par la loi fédérale sur les fabriques, pour ce dernier cas). C'est le résultat d'une proposition de Félice, maintenant ces allocations sans limitation de durée (comme en France).

Le rapport de la commission indique en outre expressément que la question de la soumission du personnel féminin de maison, posée depuis 2 ans 1/2 (en même temps que celle de la prolongation des indemnités en cas de non-travail involontaire) n'est pas rejetée, mais ajournée à l'automne 1949, pour permettre au Département des Finances de fournir à la commission une certaine documentation.

Le problème de l'extension du bénéfice des allocations familiales aux employeurs et aux personnes dites indépendantes (professions libérales, artisans, etc.) (le projet Laundercet déposé lui aussi voici deux ans et demi) est renvoyé d'une année.

Enfin, pour s'occuper de l'extension des allocations aux employeurs agricoles, la commission attendra le dépôt du projet annoncé par M. Yersin.

La commission a donc beaucoup de travail en perspective. Souhaitons notamment, même si le nombre des femmes de ménage ou autres employées de maison avec enfants est faible, que l'on n'y puisse pas prétexte pour leur refuser ces allocations auxquelles elles ont moralement droit, tout comme les autres travailleurs. Souvent elles en ont même un besoin plus urgent, car il s'agit de femmes seules dans la vie pour faire face à leurs charges personnelles et de famille. T. de F.

* * *

Dans la discussion de la réforme de la loi sur les votations et élections, M. le député Dupont-Villemin proposa un amendement à l'article 2, visant à considérer les électeurs sans distinction de sexe, il déchaîna le tumulte, l'amendement fut repoussé par 47 voix contre 31 (socialistes, parti du travail et 4 chrétiens-sociaux).

DACTYLE-OFFICE
Odette PERNET
LAUSANNE Téléphone 4.01.25 St-Paul 14
TOUS TRAVAUX A PRIX MODÉRÉS

Presse et radio

Débats superflus, direz-vous. Imprimer des mots, les lancer sur les ondes, voilà du temps perdu, renonçons à cette vain activité. Voir... comme dirait l'autre. Il nous apparaît au contraire que ces vaines paroles lancées aux quatre vents des cieux, ces journaux, ces images qui frissonnent sur les écrans, mènent le monde, lui impriment, malgré nous, sa direction. Une idée, une tendance, une volonté qui ne se manifeste ni dans la presse, ni au micro, ni au cinéma n'existe pas. Tandis que les foules suivent ceux qui leur parlent. Les femmes ont donc le devoir, lorsqu'elles défendent une cause qui leur paraît juste et urgente, de faire entendre leur voix dans la presse et au micro — laissons le cinéma qui n'était pas présent au Comité.

La commission de presse présidée par Miss D. M. Retchford (Grande-Bretagne) s'est occupée surtout de la récolte des nouvelles émanant des Conseils nationaux, lesquelles ne parviennent pas assez régulièrement au Centre, qui les diffusera dans les 26 Conseils affiliés, soit par une lettre circulaire soit par le Bulletin international qui s'édite à Zurich. Mme Eder a donné de fort intéressants détails sur l'édition du Bulletin qui a déjà plus de mille abonnés ; il paraît en anglais et en français ; pour le répandre davantage, il faudrait le faire paraître en d'autres langues, mais l'augmentation des frais ne serait pas couverte par les recettes. Les exemplaires destinés aux pays lointains sont tirés sur papier très léger et expédiés par avion.

Mme Bänisch (Hambourg), parla d'un journal de renseignements ménagers et pratiques qu'elle a créé en zone occidentale allemande, elle y glisse quelques ar-

ticles touchant aux problèmes qui préoccupent les groupements féminins. Ses 100.000 abonnements lui permettent d'alimenter aussi la caisse du Frauenbund allemand.

La commission de la Radio présidée par Mme Juhlin Dannfelt (Suède), à la place de Mme Elisabeth Long (Canada), a reconnu la nécessité, pour les Conseils, d'avoir des rapports étrêts avec des professionnelles du micro, afin de leur fournir les informations féminines qui devraient être diffusées au public. Les rapports qui existent entre les groupements féminins et le studio de Genève, semblent être un modèle à suivre ailleurs. D'après les échos recueillis un peu partout, il importe que les émissions féminines dont on loue généralement le sérieux et la tenue, gagneraient à être présentées avec plus de variété et de fantaisie, de manière à intéresser la jeunesse et toute la famille. On serait fort heureux si quelques émissions spéciales étaient jugées assez artistiques ou originales pour passer dans la soirée, lorsque le public le plus nombreux est à l'école. Les membres de la Commission se mettront en contact aussi avec les personnes responsables des programmes de télévision, dans les contrées où les amateurs sont nombreux.

Pour les raisons énumérées plus haut, ces deux commissions doivent continuer de recueillir avec ponctualité les informations qui concernent l'activité féconde des groupements féminins pour les transmettre, soit par la presse féminine, soit par la grande presse, soit par les émissions radiophoniques, au public, afin de susciter l'intérêt général pour les tâches indispensables que nos groupements féminins assument.

Les Expositions

Alice Milson

à l'Athénée - Genève (28 mai - 18 juin)

Quoi qu'en pense un critique d'art bien connu, déplorant le trop grand nombre — estime-t-il — de peintres paysagistes qui exposent, tout le monde des amateurs que certaines expositions attirent, ne sont pas de son avis.

Nous avons, une fois de plus, jugé qu'il exagère, en nous arrêtant devant les toiles d'Alice Milson, où il y a tant de finesse, de douceur, de rêverie, parfois de mystère, mais de mièvrerie féminine, non. Son « Chemin entre les pins » n'invite-t-il pas à la méditation ? Et quel charme dans cette vision d'un « Jardin de village » avec sa maison rose bien en lumière ! On pourrait d'ailleurs en dire autant de tous les villages vaudois de la même région, qu'on aime à retrouver dans les huiles de ce peintre : Trélex, Le Muids, Gingins.

Plus près de Genève, c'est l'Arve qui a tenté le pinceau d'Alice Milson — l'Arve en toutes saisons, depuis février — ravisant éclairage — jusqu'à l'été, en passant par la délicieuse impression printanière des « Premières frondaisons » que rend si bien un rayon de soleil joyeux sur l'herbe du premier plan, alors que les lointains s'atténuent peu à peu avec une douceur exquise.

A côté des jardins clos et des villages, il convient de relever, dans nombre de ces paysages, la sensation d'espace qu'ils suggèrent : « Bouleau à Chéserex », et ce beau « Printemps gris », avec l'Arve encore.

Dans un journal qui ne paraît que deux fois par mois et qui n'est pas du tout un journal d'art, c'est avec regret que l'on voit toujours après la clôture d'une exposition le peu de lignes qu'il vous a été accordé d'y consacrer. Nous nous en excusons pour le passé et pour l'avenir. Pennello.

Présidentes de Commissions présentes à Lugano

Morale : Mme Leroy-Boy (Belgique). Education : Miss M. G. Cowan (Grande-Bretagne).

Emigration : Mme Chevally (France). Travail féminin : Mme Murset (Suisse). Protection de l'enfance : Mme Barbizet (France).

Economie domestique : Mrs. Chapman Handley (Afrique du Sud). Presse et Radio : données plus haut).



Marianne Gagnebin.